### **COMMUNIQUÉ FÉDÉRAL DU 15 JUIN 2021**

# MESURES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA F.F.S.B. RÉUNI LE 11 JUIN 2021

- 1. Tous les résultats de la saison 2020/2021 correspondant à la période de prise de points du 22 juin 2020 au 20 juin 2021 sont caducs.
- 2. Reprise des concours depuis le 19 mai dans le respect des consignes sanitaires avec présentation obligatoire de la licence 2020/2021 et du visa médical.
- 3. Attribution des points à compter du 21 juin 2021 pour catégorisation 2022.
- 4. Catégorisation figée pour 2021/2022, mais possibilité de déclassement des F2 et M2 isolés qui ont fait l'effort de reprendre leur licence en 2021/2022. La demande à formuler à la F.F.S.B. au plus tard le 15 juillet 2021 devra comporter l'avis du CBD et de la/le LBR/CS d'appartenance.
- 5. Exonération des redevances sur les concours Nationaux et Propagande de la saison 2020/2021 (période du 26 septembre 2020 au 14 septembre 2021).
- 6. Mutations autorisées et payantes, y compris pour les licenciés qui n'ont pas repris leur licence en 2020/2021 en raison de la saison blanche. Réduction de 50 % sur le tarif des mutations pour les licenciés ayant fait l'effort de reprendre leur licence sur 2021/2022.
- 7. Décalage de la période réglementaire des mutations Clubs du 15 au 30 juin 2021 et des engagements du 30 juin au 15 juillet 2021.
- 8. Plan de reprise fédéral d'un montant de 450 000 €
  - 8.1. Tarif licences 2021/2022 proposé par le Comité directeur pour validation par l'Assemblée générale :

Prix de sortie F.F.S.B. en €	Tarif	Tarif remisé pour licenciés 2020/2021
F1/F2	73,00	65,00
M1	115,00	107,00
M2	105,00	97,00
F3/M3	43,50	35,50
F4/M4	35,10	27,10
U18/U15	42,00	34,00
U9/U13/U15	29,00	21,00
Volet Club	20,00	
Promotion *	24,00	16,00
Loisir *	19,00	11,00
Loisir pour primo-licencié *	12,00	

<sup>\*</sup> Assurance incluse

Soit une aide totale de 320 000 €





- 8.2. Aide à l'organisation des concours nationaux : 30 000 €
- 8.3. Aide à la relance de l'activité bouliste par des actions et animations dans les comités et A.S. : 100 000 €
- 9. Modification du barème fédéral d'indemnisation :
  - ✓ Nuitée (hôtel + petit déjeuner) : 70 €
  - ✓ Prime de covoiturage : 20 € par personne également missionnée covoiturée





#### MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SPORTIF

## Dispositions votées par le Comité directeur du 11 juin 2021 pour application au 15 septembre 2021

1. Modification du déroulement des concours nationaux F2

Chapitre 5 – Article 8 – Concours nationaux F2
Points et classement

**Concours nationaux F2** 

	Attribution des	points de catégorisation Nationaux F2	21 Pts	18 Pts	15-Pts	9 Pts	6-Pts	3 Pts
Poule de 4	1 <sup>ère</sup> de Poule	2 parties gagnées et jouées + bonus 1ère	-	×	-	-	-	-
	<del>2<sup>ème</sup> de Poule</del>	<del>2 parties gagnées et jouées</del>	-	-	×	-	-	-
	3 <sup>ème</sup> de Poule	<del>1 partie gagnée et jouée</del>	_	-	_	1	1	×
	1 <sup>ère</sup> de Poule	2 parties gagnées et jouées + bonus 1ère	-	X	-	•	•	-
	<del>1<sup>ère</sup> de Poule</del>	1 partie gagnée et jouée + bonus 1ère	-	-	×	•	ı	_
Poule de 3	<del>2<sup>ème</sup> de Poule</del>	<del>2 parties gagnées et jouées</del>	-	-	×	-	-	_
uc 3	<del>2<sup>ème</sup> de Poule</del>	1 partie gagnée et jouée + 1 office	-	-	-	×	_	-
	3 <sup>ème</sup> de Poule	<del>1 partie gagnée et jouée</del>	-	-	_	-	-	×
	1 <sup>ère</sup> de Poule	3 parties gagnées et jouées + bonus 1ère	×	•	-	•	ı	-
	1 <sup>ère</sup> de Poule	<del>2 parties gagnées et jouées + 1 office + bonus 1<sup>ère</sup></del>		×				
Poule	2 <sup>ème</sup> de Poule	<del>3 parties gagnées et jouées</del>	_	X	-	1	1	-
de 5	<del>2<sup>ème</sup> de Poule</del>	2 parties gagnées et jouées + 1 office	-	-	×	•	•	_
	3 <sup>ème</sup> de Poule	<del>2 parties gagnées et jouées</del>	-	-	_	•	×	-
	3 <sup>ème</sup> de Poule	1 partie gagnée et jouée + 1 office	-	-	-	•	•	×
	4 <sup>ème</sup> de Poule	1 partie gagnée et jouée	_	-	-	-	-	×
	Puis	6 points / partie éliminatoire jouée et gagnée	en tablea	<del>ш А, 3 рс</del>	oints en t	ableau B		

Le forfait non justifié dans le tableau B entraine le retrait des points du meilleur résultat.

Tous les concours se déroulent par groupe.

Pour chaque concours, les groupes seront définis par tirage au sort informatisé.

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de son groupe poursuit la compétition.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. – Annexe 5 du règlement sportif).





Chaque équipe désigne 1 pointeuse et 1 tireuse.

Les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jouent une partie de classement.

#### L'attribution des points est la suivante :

		Pts collectifs	Pts individuels	
PC	Partie de Groupe Jouée et Gagnée	2 pts	1,5 pts	
	Bonus 1 <sup>er</sup> de groupe	6 pts	6pts	
	Bonus 2 <sup>ème</sup> de groupe	4 pts	4,5 pts	
	Bonus 3 <sup>ème</sup> de groupe	2 pts	1,5 pts	
POINTS	1/8 <sup>ème</sup> Finale	3 pts	3 pts	
TS	¼ Finale	3pts	3pts	
	½ Finale	4 pts	4,5 pts	
	Finale	4 pts	4,5 pts	
	Partie de Classement	2 pts	1,5 pts	

#### 2. Création de championnats de France mixtes

#### 2.1. Championnat de France de Doubles mixtes

#### Annexe 3 – Article 17

#### d – Mixtes

Championnat Doubles Mixtes 1D 2D

32 équipes composées d'une licenciée et d'un licencié (au moins 1 licencié(e) de 1D ou 2D). Composition sur le plan départemental.

Qualification au plan LBR/CS

Les U 18 peuvent participer.

Utilisation du cadre de jeu des féminines (cadre de validité du lancer du but de 3,50m).

Déroulement du championnat avec application du « Swiss-System ».

#### Championnat Doubles Mixtes 3D 4D

64 équipes composées d'une licenciée de F3 ou F4 et d'un licencié de M3 ou M4.

Composition sur le plan départemental.

Qualification au plan LBR/CS

Les U 18 (sauf listes ministérielles de haut niveau « Elite », « Senior » et « Relève ») peuvent participer.

Utilisation du cadre de jeu des féminines (cadre de validité du lancer du but de 3,50m).

Déroulement du championnat avec application du « Swiss-System ».

#### 2.2. Championnat de France de Relais mixtes

#### Annexe 3

#### F. Championnat de France de Relais mixtes

#### **Championnat Elite**

18 équipes de relais mixte (modulable de 12 à 24 suivant le nombre et le niveau de performance) composée d'une licenciée « Compétition » et d'un licencié « Compétition ».

Au-delà de 24 équipes, mise en place d'une phase qualificative.





Composition avec 1 joueuse ou 1 joueur issu(e) des championnats Féminin Elite 1, Masculin Elite 1 ou Masculin Elite 2 et 1 joueuse ou 1 joueur du même CBD d'appartenance (licence traditionnelle ou volet club).

Chaque club peut présenter plusieurs équipes.

Chaque relais effectue deux passages qualificatifs pour les ¼ de finale.

A compter des ¼ de finale, opposition en direct.

#### **Championnat National**

21 équipes de relais mixte

Championnat ouvert à toutes les autres catégories de clubs sportifs et à tout(e) licencié(e) « Compétition ».

Composition sur le plan départemental (licence traditionnelle ou volet club).

Modalités et phases de qualification suivant le nombre d'inscrits, le déroulement technique sera diffusé sur le site internet en temps utiles.

Qualification à partir d'un classement national basé sur le cumul de 3 performances.

Les égalités sont départagées selon la meilleure performance et si l'égalité persiste selon le plus grand nombre de boules tirées au total.

#### Annexe 5 – Championnats des clubs

#### Article 3.2 - Admission des joueurs dans le match

- a) Dépôt des licences Déclaration des officiants
- Le délégué procède au contrôle des licences avec les arbitres et les 2 managers.

## Dispositions votées par le Comité directeur du 11 juin 2021 pour application au 15 septembre 2022

#### Annexe 5 - Championnats des clubs

Restructuration des championnats des clubs masculins avec la suppression d'un niveau ainsi que des playoff / play down :

	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Elite 1	2 groupes de 4 + Play off/down + finale	1 groupe de 6 ou 8 + finale
Elite 2	2 groupes de 4 + Play off/down + finale	2 groupes de 6 + ½ finale + finale
National 1	2 groupes de 6 + ½ finale + finale	2 groupes de 6 + ½ finale + finale
National 2	4 groupes de 5 + ¼ de finale + ½ finale + finale	4 groupes de 6 + ¼ +½ finale + finale
National 3	5 groupes de 6 + $1/8^{\text{ème}}$ + $\frac{1}{4}$ + $\frac{1}{2}$ finale + finale	Répartition géographique LBR/CS
National 4	77 équipes, répartition géographique LBR/CS	Suppression de ce niveau
Fém Elite 1	1 gr de 4 + 1 gr de 3 + Play off/down + finale	1 groupe de 6 + ½ finale + finale
Fém Elite 2	1 groupe de 6	1 groupe de 6 + ½ finale + finale
Fém Nat 1	2 gr de 5 + 2 gr de 4 + ¼ + ½ finale + finale	Répartition géographique par FFSB